

• **POLITIQUE
ESG (ENVIRONNEMENT,
SOCIAL, GOUVERNANCE)**

Date d'entrée en vigueur 9 Octobre 2019
Date de mise à jour 1^{er} Octobre 2024

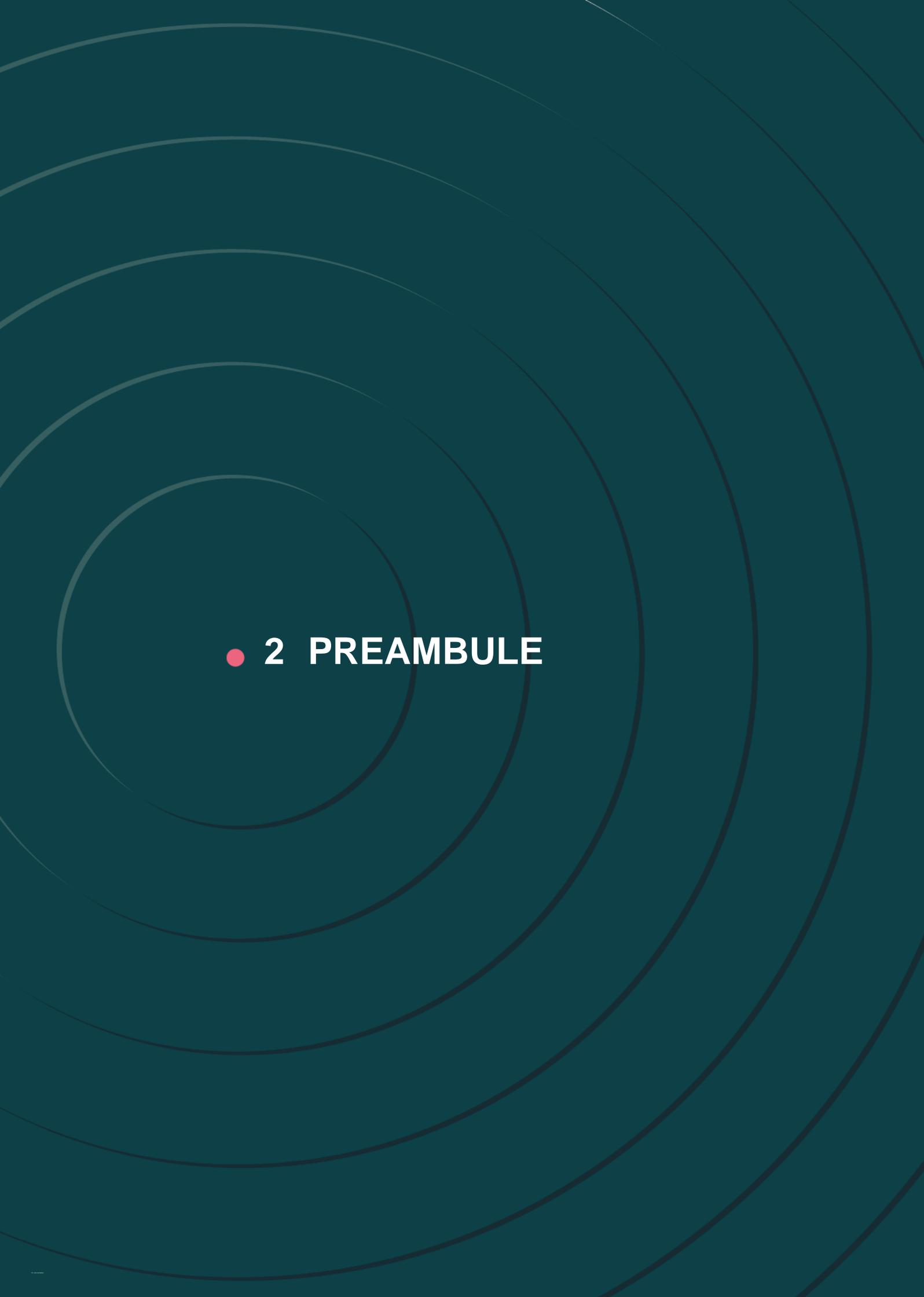
SOMMAIRE

1	CHAMPS D'APPLICATION	3
2	PREAMBULE	5
3	ORGANISATION RELATIVE A LA STRATEGIE ESG	7
4	APPROCHE ESG	11
4.1	Des politiques sectorielles et d'exclusion appliquées à l'ensemble de l'univers d'investissement	13
4.2	Intégration des éléments environnementaux, sociaux & de gouvernance (ESG)	17
4.3	Processus d'investissement ISR	25
4.4	Financement d'une économie à faible émission carbone	29
4.5	La démarche climatique	31
4.6	Politiques d'Engagement et de Vote	35
5	LIENS AVEC LES RISQUES DE DURABILITE	37
6	ANNEXES	39
6.1	Annexe 1 : Supervision des sujets ESG et climatiques par LES INSTANCES DE DIRECTION	40
6.2	Annexe 2 : Les comités ESG / RSE	41

The background is a solid teal color with several concentric circles of varying shades of teal and dark teal, creating a ripple effect. The circles are centered on the left side of the page.

- **1 CHAMPS D'APPLICATION**

A l'exception des Politiques d'exclusion - sectorielles ou normatives (hors réglementaire) - tous les éléments constitutifs de la Politique ESG s'appliquent à l'ensemble des portefeuilles gérés par Ostrum Asset Management (fonds ouverts, fonds dédiés ou sous mandat) et ce quelle que soit la gestion de tête (interne ou externe au groupe BPCE). Des exceptions peuvent exister pour certains fonds de gestion quantitative, pour la gestion indicielle et les produits structurés existants au 1^{er} janvier 2023.

The background is a solid teal color with several concentric circles of varying shades of teal and dark teal, creating a ripple effect. The circles are centered on the left side of the page.

● **2 PREAMBULE**

Ostrum Asset Management s'attache à prendre en compte l'ensemble des dimensions ESG dans ses décisions d'investissement. Cette approche responsable se décline sur :

- Des politiques sectorielles et d'exclusion complètes (réglementaire, normative et sectorielle) ;
- L'intégration des critères ESG sur 100 % des émetteurs analysés par Ostrum Asset Management ;
- Une politique d'engagement, tant au niveau individuel (dialogue constant avec les émetteurs et politique de vote active), que collaborative (prises de position officielle d'Ostrum Asset Management sur des initiatives ciblées qui font résonance à ses convictions).

Ostrum Asset Management est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI)¹ depuis 2008².

La qualité et l'ambition de l'approche de l'investissement responsable d'Ostrum Asset Management ont été de nombreuses fois reconnues et saluées. Pour toute information complémentaire sur les notations, veuillez vous référer au site internet d'Ostrum Asset Management dans la partie « Rapports PRI ».

¹ Pour plus de renseignements : <https://www.unpri.org/>

² A travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum Asset Management le 1^{er} octobre 2018.

The background of the slide features a series of concentric circles in a dark teal color, centered on the page. The circles vary in size and are spaced out, creating a sense of depth and movement. The overall color palette is monochromatic, with the circles providing a subtle pattern against the solid teal background.

- **3 ORGANISATION RELATIVE A LA STRATEGIE ESG**

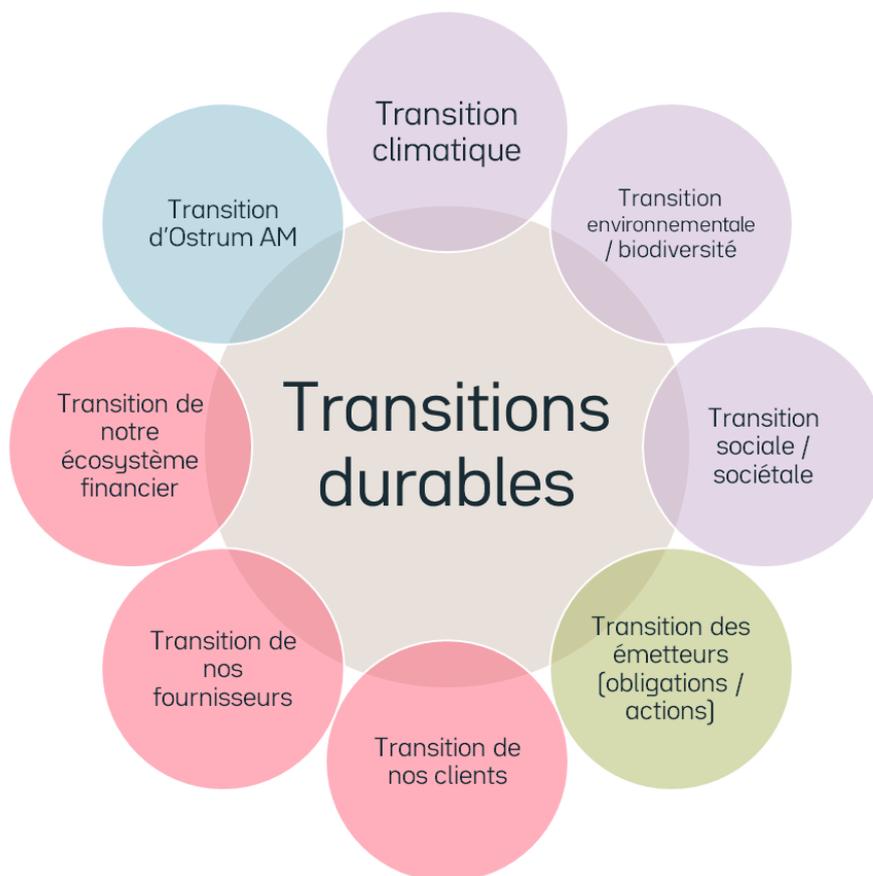
Ostrum Asset Management a développé une organisation interne dédiée pour structurer ses Politiques et ses services d'investissement en matière d'ESG.

La Direction des Transitions Durables est responsable de la stratégie de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) ainsi que de la stratégie ESG d'Ostrum Asset Management. Cette Direction est directement rattachée à la Direction Générale.

La Direction est composée de 7 personnes dont 2 experts RSE et 4 stratégestes ESG. L'équipe ESG cumule une quarantaine d'années d'expérience.

La Direction des Transitions Durables a pour mission de :

- Développer une politique RSE exigeante pour Ostrum Asset Management et s'assurer de la cohérence de son déploiement, notamment au niveau des actions de gestion ;
- Définir le positionnement de la stratégie ESG d'Ostrum Asset Management et assurer son pilotage ;
- Promouvoir la transversalité des sujets RSE et ESG au sein de l'ensemble d'Ostrum Asset Management (renforcement des interactions avec toutes les lignes métiers) ;
- Promouvoir la durabilité des transitions de l'ensemble des parties prenantes d'Ostrum Asset Management (dont les clients et les émetteurs).



Au-delà de la Direction des Transitions Durables, les différents métiers ont connu une implication croissante sur les sujets ESG avec la montée en puissance de ces enjeux.

Cette richesse dans l'intégration exige des ressources, ainsi un maximum de collaborateurs est impliqué pour être en phase avec l'ampleur des nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux.

Au sein de la recherche crédit, des analystes sont chargés de l'analyse crédit des émetteurs avec l'intégration des aspects ESG via un cadre d'analyse bien défini les éléments ESG et climatiques sont systématiquement intégrés à leurs analyses, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels. Des analystes spécialisés

enrichissent l'expertise Sustainable bonds d'Ostrum Asset Management (obligations vertes, obligations sociales, obligations durables...). L'équipe porte également le dialogue avec les entreprises.

Grâce à une quarantaine de professionnels, analystes et gérants, qui participent à l'intégration ESG, Ostrum Asset Management rencontre les émetteurs tout au long de l'année en amont des prises de décisions d'investissement et des émissions/lancement de projets spécifiques à financer, ou pour assurer un suivi de ses investissements. Ce dialogue permet d'obtenir des précisions sur les enjeux ESG, et de challenger les émetteurs sur des points controversés ou sur les thématiques définies.

Pour les clients qui souhaitent adopter une politique de gestion ISR qui va au-delà de l'intégration des facteurs ESG d'un point de vue de la matérialité financière et de l'analyse des controverses, Ostrum Asset Management a développé des process spécifiques ISR qui s'adaptent à leurs besoins. Ces process, en plus de chercher à délivrer de la performance, visent à apporter un bénéfice en termes d'impact sociétal (en particulier, pour la gestion des fonds ouverts labellisés ISR, etc.).

Ostrum Asset Management développe son engagement avec les émetteurs de manière à jouer pleinement son rôle d'acteur de la transition de partenaire engagé des transitions. Cette préoccupation est au cœur de sa démarche pour soutenir les émetteurs dans la prise en compte des enjeux climat, de leur dépendance à la biodiversité et de l'impact de leurs activités sur leur écosystème environnemental et sociétal.

La finance durable étant au cœur de la stratégie d'Ostrum Asset Management, il a été décidé de sensibiliser l'ensemble des salariés, quel que soit leur métier, aux enjeux de la finance durable, en s'assurant de la bonne compréhension des raisons de son implication et de sa volonté d'accroître son expertise dans ce domaine, dans un contexte réglementaire, environnemental et social. Ainsi, après avoir, en 2021, proposé à l'ensemble des collaborateurs des formations sur la biodiversité, Ostrum Asset Management a choisi d'élargir la thématique ESG en 2022. En 2023, elle s'est concentrée sur les enjeux réglementaires et, notamment, la taxonomie, en offrant en parallèle à l'ensemble des collaborateurs des formations plus généralistes sur le climat et la biodiversité.

Panorama des formations ESG 2020-2023



*<https://www.cfainstitute.org/en/programs/esg-investing>

Un plan de communication interne et externe a été élaboré, afin de sensibiliser ses collaborateurs à l'ensemble des thématiques ESG et d'amplifier la portée de ses convictions par une visibilité externe basée sur des discours probants.

Ainsi, au-delà des formations, les collaborateurs d'Ostrum Asset Management ont été sensibilisés à l'ESG par des articles sur le réseau social interne, par des focus réguliers dans la newsletter et par des réunions rassemblant l'ensemble du personnel, consacrées à la vision de la finance durable d'Ostrum Asset Management.

The background is a solid teal color with several concentric circles of varying shades of teal and dark teal, creating a ripple effect. The circles are centered on the left side of the page.

● 4 APPROCHE ESG

L'approche ESG d'Ostrum Asset Management est globale et agit principalement à 4 niveaux ; l'intégration, l'engagement, l'exclusion et l'impact :

- Les risques environnementaux (dont les risques climatiques), sociaux, de gouvernance sont pris en compte dans l'évaluation des sociétés par Ostrum Asset Management et les opportunités sont saisies dans le scénario de croissance et dans l'analyse de la qualité et des risques d'Ostrum Asset Management ;
- Le dialogue établi avec les entreprises nourrit l'engagement d'Ostrum Asset Management, tant du côté des sociétés détenues en portefeuille que de celles émettrices d'obligations ;
- Les politiques sectorielles permettent à Ostrum Asset Management d'exclure les secteurs ou entreprises qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux ;
- La méthodologie d'analyse propriétaire d'Ostrum Asset Management sur les obligations durables lui permet de s'assurer de la qualité des instruments investis et de leur impact en termes d'intentionnalité, d'additionalité et de mesurabilité.

STRATÉGIE ESG EN 4 PILIERS

Ostrum AM : signataire des PRI depuis 2008*



Plus d'informations sur nos politiques sectorielles et d'exclusion, nos politiques de vote et d'engagement <https://www.ostrum.com/>. *Ostrum AM est l'une des premières sociétés de gestion françaises signataires des PRI en 2008. Plus d'informations sur www.unpri.org/. Les références à un classement, label, prix ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs. **L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif. Champs d'application : l'ensemble des fonds ouverts dont Ostrum Asset Management est déléguataire de la gestion financière, hors gestion indicielle et hors fonds structurés existants au 1er janvier 2023, et hors contraintes spécifiques liées à la documentation contractuelle de nos clients.

Source : Ostrum Asset Management, 2024

4.1 DES POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION APPLIQUEES A L'ENSEMBLE DE L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT³

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Ostrum Asset Management refuse de soutenir du fait de son activité, des secteurs ou des émetteurs ne respectant pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va en effet de la crédibilité de l'approche responsable et de la responsabilité fiduciaire d'Ostrum Asset Management vis-à-vis de ses clients. Ainsi ont été définies différentes politiques sectorielles et d'exclusion déployées à l'ensemble des univers d'investissement, illustrées ci-dessous.

ÉTATS INTERDITS

Conformément à la réglementation, Ostrum AM exclut tout investissement dans des pays :

- sous embargo américain ou européen,
- présentant des déficiences majeures dans leur lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, selon le Groupe d'action financière (GAFI).

WORST OFFENDERS

Ostrum AM exclut toutes les entreprises, cotées ou non, présentant des atteintes sévères et avérées aux principes défendus par les standards internationaux (Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE²), notamment en matière de droits humains, droits du travail, préservation de l'environnement et éthique des affaires.

CHARBON¹

Ostrum AM exclut les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon, ainsi que celles qui n'ont pas défini de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris. Ostrum AM exclut également les seuils suivants :

- 10 % de chiffres d'affaires issu de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production du charbon,
- 10 M de tonnes de production annuelle de charbon thermique,
- 5 GW de capacités installées,
- 10 % de la production d'énergie générée par le charbon.

ARMES CONTROVERSÉES

Notre politique sur les armes controversées exclut les acteurs impliqués dans :

- la production,
- l'emploi ou le stockage,
- la commercialisation ou le transfert des bombes à sous-munition (BASM) et des mines anti-personnel (MAP), qu'ils portent sur de nouveaux achats ou des stocks existants,
- les armes chimiques, les armes biologiques, les armes nucléaires et les armes à uranium appauvri, en ce qui concerne les nouveaux achats.

TABAC

Ostrum AM s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs et contraire aux Objectifs de développement durable (ODD).

PÉTROLE & GAZ

Depuis 2022, Ostrum AM opère sa sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles² et/ou controversées. Nous avons cessé d'investir dans des sociétés qui réalisent 10 % ou plus de leur production en volume dans ces catégories. Cette politique porte non seulement sur l'entreprise visée mais s'étend aussi à toutes les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur : exploration, développement et, de facto, une partie significative de la chaîne aval. Elle se complète par une politique de vote et d'engagement, tant sur le non conventionnel et/ou controversé que sur le conventionnel. Cette politique sera évolutive dans le temps. Un durcissement progressif des seuils est ainsi prévu pour accompagner les entreprises dans leur transition, tout en maintenant un degré d'exigence élevé.

Source : Ostrum Asset Management, 2024

L'ensemble des politiques sectorielles et d'exclusion se trouve sur le site Internet d'Ostrum Asset Management.

[Lien vers « Notre documentation RSE et ESG »](#)

Les politiques d'exclusion ont vocation à s'appliquer à l'ensemble des fonds ouverts dont Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière. Dans le cadre de la gestion de fonds dédiés ou sous mandat, Ostrum Asset Management applique cette politique (sauf avis contraire de ses clients). Le cas échéant, en cas de gestion déléguée, elle en informe le délégataire.

Certains dispositifs des politiques d'exclusion sont applicables de manière automatique pour les fonds dédiés et mandats sans recourir à l'avis du client : pour les exclusions réglementaires, l'application se fait automatiquement sur les nouveaux achats et les stocks existants, et pour la Politique d'exclusion Worst Offenders (gestion des controverses) ainsi que la Politique Armes controversées elle se fait sur les nouveaux achats uniquement.

³ Des exceptions peuvent exister pour certains fonds de gestion quantitative, pour la gestion indiciaire et les produits structurés existants au 1^{er} janvier 2023. Chaque politique étant différente, merci de consulter les notes de bas de page correspondantes.

Armes controversées⁴

Ostrum Asset Management a décidé en 2021 d'élargir le périmètre des exclusions des armes controversées au-delà des engagements déjà pris en cohérence avec la Convention d'Ottawa (1993) et le Traité d'Oslo (2008) sur les mines anti personnel (MAP) et bombes à sous munition (BASM).

Ostrum Asset Management exclut dorénavant également de ses investissements les émetteurs impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport de mines anti-personnel, de bombes à sous-munition, d'armes chimiques, armes biologiques, armes nucléaires (en dehors du Traité de Non-Prolifération), et des armes à uranium appauvri.

Par émetteur impliqué dans la production d'armes, Ostrum Asset Management entend les producteurs d'armes finies et les producteurs de composants dont les caractéristiques en font des éléments essentiels et spécifiquement dédiés à ces armes.

Les émetteurs dont l'implication sera avérée sont systématiquement exclus : il n'y a pas de seuil minimal d'exclusion, ni d'exception à la politique.

L'identification de ces émetteurs s'appuie à la fois sur des fournisseurs de données extra-financières spécialisés dans l'identification des armes controversées et sur l'expertise de ses équipes (analystes, gérants et membres de la Direction des Transitions Durables), en charge de suivre et d'actualiser la liste des émetteurs ciblés par les politiques sectorielles et d'exclusion. Ces derniers seront amenés au besoin à vérifier la fiabilité des données remontées par les providers externes via un Comité des Armes Controversées qui se réunira a minima une fois par an.

En outre, en plus de l'élargissement du périmètre direct d'exclusion, Ostrum Asset Management se réserve le droit d'exclure des émetteurs du secteur Défense ou des émetteurs impliqués dans d'autres secteurs qui ne seraient pas directement visés dans les cas précédemment évoqués, s'ils contribuent à propager des armes susceptibles d'infliger des souffrances inutiles ou injustifiables aux combattants, ou de frapper sans discrimination les civils, conformément aux principes des Nations Unies.

Dans ce cas Ostrum Asset Management mène ses propres investigations dans le cadre de son Comité des Armes Controversées (cf. annexe 2), et est le cas échéant amené à engager directement avec les émetteurs pour les challenger.

[Lien vers la « Politique sectorielle et d'exclusion Armes controversées »](#)

Charbon

Après la mise en place de sa première politique d'exclusion Charbon dès 2018 renforcée en 2019, Ostrum Asset Management a accentué fin 2020 puis, à nouveau mi-2021, sa stratégie en prenant de nouvelles mesures et en l'appliquant, selon un calendrier défini, à l'ensemble des fonds ouverts qu'elle gère et à tous ses mandats et fonds dédiés (sauf indication contraire de ses clients).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Ostrum Asset Management n'investit plus dans les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon (y compris les développeurs d'infrastructures). Cette politique est mise en œuvre avec un délai de 6 mois, dans des conditions normales de marché, pour les désinvestissements du capital des entreprises concernées.

Ostrum Asset Management exclut également de son univers d'investissement les entreprises dont l'activité principale repose sur la production, le transport, la vente de charbon extrait par l'une des techniques d'extraction les plus agressives et survenant dans les Appalaches, dans l'est des États-Unis (Mountain Top Removal - MTR).

⁴ Hors gestion indicielle, et hors produits structurés existants au 1^{er} janvier 2023, quel que soit les types d'exclusion (hors réglementaires), et en accord avec les objectifs et les contraintes liées à la documentation contractuelle des clients.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les seuils d'exclusion de la politique Charbon ont été abaissés. Les émetteurs Charbon qui ne seraient pas écartés avec l'un des critères précédents sont exclus s'ils dépassent les seuils suivants :

- 10 % de leurs chiffres d'affaires de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ;
- 10 millions de tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
- 5 GW de capacité installée ;
- 10 % de la production d'énergie générée par le charbon.

De plus, Ostrum Asset Management n'investit plus depuis 2022 dans les entreprises qui n'avaient pas défini, en 2021, un plan de sortie du charbon en ligne avec les Accords de Paris. L'arrêt des investissements sur ce dernier critère s'est fait à partir du 1^{er} janvier 2022, avec un délai de 6 mois prévu pour les sorties de stocks et dans des conditions normales de marché. Cet élément est donc un axe d'engagement et de dialogue fort qu'Ostrum Asset Management mène avec les entreprises.

Pour s'assurer de la crédibilité des plans de sortie, de leur financement et de leur mise en œuvre, Ostrum Asset Management a défini les indicateurs essentiels permettant d'analyser la trajectoire d'un émetteur :

- Intégrer des jalons de la stratégie de sortie à court, moyen et long terme ;
- Actualiser chaque année les progrès de la société sur ce plan de sortie pour en informer les investisseurs ;
- Utiliser des mesures scientifiques précises (Ostrum Asset Management recommande l'usage des SBTI) ;
- Expliciter les investissements réalisés par la société et les coûts de transition qui sont nécessaires pour mettre en œuvre le plan de sortie.

Cette politique n'est pas figée et Ostrum Asset Management adapte ces seuils d'exclusion dans le temps.

[Lien vers la « Politique sectorielle et d'exclusion Charbon »](#)

Pétrole et Gaz⁵

En 2021 Ostrum Asset Management a renforcé son engagement en faveur de la protection du climat et de la transition énergétique et notifié la sortie, début 2022, d'une nouvelle politique sectorielle sur le secteur du pétrole et du gaz dont les grands principes avaient déjà été annoncés

Depuis 2022, Ostrum Asset Management ne réalise plus de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de la production concerne ces activités et réalisant plus de 10 millions de barils équivalent-pétrole. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production de la filière amont dite « Upstream » (exploration, développement, exploitation). Ostrum Asset Management se réserve le droit d'abaisser encore ce seuil à l'avenir.

Cette politique s'applique à l'ensemble des fonds ouverts qu'elle gère, mandats et fonds dédiés (sauf avis contraire de ses clients).

Ostrum Asset Management entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et / ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote. Par ailleurs, Ostrum Asset Management engagera un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire aux accords de Paris.

[Lien vers la « Politique Pétrole et Gaz »](#)

⁵ Des conditions particulières sont prévues pour la gestion quantitative et la gestion structurée. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à la Politique.

Tabac⁶

Ostrum Asset Management s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, fortement controversé, contraire aux Objectifs du Développement Durable du Programme des Nations Unies pour le développement, et dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs. Cette politique est effective depuis le 30 juin 2018⁷.

[Lien vers la « Politique sectorielle et d'exclusion Tabac »](#)

Etats Interdits

Ostrum Asset Management se conforme strictement à la réglementation en vigueur. A ce titre, sont interdits :

- Les investissements réalisés dans des pays sous embargo américain ou européen qui seraient contraires aux restrictions en vigueur ;
- Les investissements dans des pays identifiés par le Groupe d'Action Financière (GAFI) comme présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Worst Offenders (gestion des controverses)⁸

Ostrum Asset Management s'engage à exclure de ses investissements les émetteurs pour lesquels sont avérées des controverses sévères allant à l'encontre des principes défendus par les standards internationaux communément établis (Pacte Mondial des Nations Unies, Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales), portant gravement atteinte aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'éthique des affaires mais aussi à la préservation de l'environnement.

Ostrum Asset Management a une méthodologie d'analyse et a créé un comité Worst Offenders. Le Comité Worst Offenders (cf. annexe 2) regroupe, à travers une gouvernance spécifique : les Directeurs / Directrices (ou leurs représentants) des Gestions, des Transitions Durables, des Risques, de la Conformité, du Contrôle Interne.

À la suite d'un processus très encadré, le comité Worst Offenders peut aller jusqu'à exclure des portefeuilles des émetteurs ayant été impliqués dans des controverses très importantes. Si le comité estime que la controverse ne justifie pas une exclusion des portefeuilles mais que celle-ci mérite tout de même un suivi, l'émetteur sera placé sur la Watch List et fera donc l'objet d'une surveillance et d'un dialogue actif.

Le Comité est décisionnaire quant à l'ajout et au retrait des émetteurs sur la Liste d'Exclusion Worst Offenders et la Watch List Worst Offenders. En cas de désaccord du Comité, la décision est remise au Comité Exécutif. Le Comité Worst Offenders se réunit a minima une fois par an.

[Lien vers la « Politique d'exclusion Worst Offenders \(gestion des controverses\) »](#)

⁶ Hors gestion indicielle, et hors produits structurés existants au 1^{er} janvier 2023, quel que soit les types d'exclusion (hors réglementaires), et en accord avec les objectifs et les contraintes liées à la documentation contractuelle des clients.

⁷ Depuis le 30 juin 2018, les fonds ouverts sont désinvestis du tabac, exceptés les fonds les plus impactés pour lesquels – et ce afin de préserver l'intérêt de ses porteurs de parts – le désinvestissement a été progressif et est total depuis 2021, tel que précisé au sein des prospectus des fonds. De par leurs spécificités, les gestions de fonds de fonds et gestions de fonds indiciels n'entrent pas dans le périmètre d'application de l'exclusion du secteur du tabac.

⁸ Hors gestion indicielle, et hors fonds structurés existants au 1^{er} janvier 2023, quel que soit les types d'exclusion (hors réglementaires), et en accord avec les objectifs et les contraintes liées à la documentation contractuelle des clients.

4.2 INTEGRATION DES ELEMENTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX & DE GOUVERNANCE (ESG)

Convaincu que les critères ESG peuvent influencer l'analyse de la performance et le profil de risque des émetteurs, Ostrum Asset Management intègre ces dimensions dans 100 % des émetteurs qu'il examine.

Tout d'abord, les émetteurs les plus controversés sont exclus de l'univers d'investissement grâce aux politiques d'exclusion déployées (développées ci-dessus).

Ensuite, les éléments ESG qualitatifs et quantitatifs sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, tant en termes de risques que d'opportunités, dès lors qu'ils sont matériels sur la durabilité de l'entreprise. Tous ces éléments permettent de sélectionner les titres.

L'interaction et l'intégration avec la gestion de portefeuille sont assurées par la proximité des équipes pour une communication informelle, ainsi que des réunions et comités formels. De plus, tout le matériel de recherche et les analyses produits par Ostrum Asset Management sont centralisés et instantanément diffusés dans une base de données de connaissances de recherche. Ce système d'information en ligne est accessible à tous les gestionnaires de portefeuille d'Ostrum Asset Management.

Une approche de l'intégration ESG commune pour la Recherche Crédit et la Gestion Assurantielle

Un élément ESG est considéré comme « matériel » s'il a un impact positif ou négatif sur le profil de risque de crédit d'un émetteur, ainsi qu'une probabilité d'occurrence relativement élevée dans l'horizon d'investissement d'Ostrum Asset Management (qui est d'environ 3 à 5 ans, tout comme ses notations fondamentales).

L'approche est qualitative. Elle repose sur la connaissance approfondie de ses équipes de gestion : elles sont les mieux placées pour évaluer les éléments matériels impactant le risque de crédit des émetteurs dans les secteurs dont ils sont experts.

La Gouvernance est systématiquement étudiée et intégrée dans la section « Management, Stratégie et Gouvernance » présente dans les rapports d'analyse. Les éléments Sociaux et Environnementaux sont considérés à chaque étape, c'est-à-dire au niveau de l'industrie, du business model et de l'analyse financière, et sont ainsi pris en compte dans le score de l'analyse.

Le processus d'intégration ESG est la combinaison d'une approche « émetteur par émetteur » et d'une approche sectorielle.

Approche « Emetteur par émetteur »

Le jugement de l'analyste est clé : la revue de tous les « inputs » extra-financiers est fondamentale pour évaluer la force ou la faiblesse d'un émetteur spécifique face à un élément ESG identifié.

Afin de pouvoir intégrer les critères ESG de manière uniforme, Ostrum Asset Management a développé une typologie de risques-opportunités pour chaque pilier (E - S - G). Les analystes doivent garder à l'esprit cette typologie et l'intégrer dans leur évaluation du risque crédit des émetteurs.

Ostrum Asset Management a par exemple identifié que les problématiques matérielles environnementales sont généralement liées à deux risques : les « accidents » environnementaux (les catastrophes écologiques d'origine humaine), ou bien les risques de « transition » qui proviennent des changements dans le cadre réglementaire qui vise à réduire les risques environnementaux. Un risque de transition typique pour un constructeur automobile vient par exemple des nouvelles régulations sur la qualité de l'air (régulation des émissions de CO₂ en Europe, les émissions d'oxydes d'azote aux États-Unis, et la consommation de fuel en

Chine). Elles impliquent des dépenses de R&D (Recherche & Développement) additionnelles, des coûts supplémentaires associés aux nouveaux composants à ajouter, aux amendes potentielles, etc.

Approche « Sectorielle »

L'approche sectorielle définie est partagée par l'ensemble des analystes ce qui permet son déploiement au sein de l'ensemble des analystes en Europe, en Asie et aux États-Unis.

Grâce à cela, l'équipe est capable d'identifier et de formaliser les enjeux ESG impactants spécifiques à chaque secteur et sous-secteur d'activité.

Sont régulièrement organisés des ateliers ESG avec les analystes crédit qui identifient les éléments ESG clés matériels pouvant impacter un secteur donné (et donc les notations d'Ostrum Asset Management). Ces éléments sont documentés et permettent de cartographier les risques matériels.

Prévoir les risques ESG futurs est un élément clé dans la démarche étant donné qu'Ostrum Asset Management investit aussi avec un horizon long terme et qu'elle veille au futur des entreprises qu'elle finance. Dans certains cas, Ostrum Asset Management a conscience que certains risques ESG ne sont pas nécessairement matériels à court terme, mais qu'ils le seront dans les 10 prochaines années (tels que ceux générés par le réchauffement climatique).

C'est pour cela qu'Ostrum Asset Management cherche à identifier des problématiques ESG spécifiques qui ne sont pas matérielles à l'heure actuelle ou même à moyen terme, mais qui le seront à long terme. Ainsi, dès aujourd'hui, leurs évolutions sont surveillées. C'est un point clé et différenciant de la recherche crédit propriétaire d'Ostrum Asset Management.

L'output de la cartographie des risques sectoriels d'Ostrum Asset Management est composé de revues sectorielles dédiées résumant les risques-opportunités clés :



Scores de matérialité ESG

En 2018, la recherche crédit d'Ostrum Asset Management a décidé d'adopter une échelle de mesure de l'intensité du risque et des opportunités des facteurs ESG sur le profil de crédit des entreprises : cette échelle de mesure propriétaire permet d'attribuer un score de matérialité ESG propre à chaque émetteur.

En 2022, Ostrum Asset Management franchit une étape supplémentaire en menant une approche commune d'intégration des éléments ESG pour les actions et le crédit. Avec cette approche, Ostrum Asset Management estime non seulement les implications des éléments ESG sur le profil de crédit des entreprises, mais évalue également leurs implications sur la franchise globale des entreprises. Ostrum Asset Management définit la franchise comme la capacité des entreprises à maintenir leurs revenus sur le long terme, à faire face aux perturbations potentielles du secteur et / ou aux risques au fur et à mesure qu'ils se présentent.

La définition des Scores de Matérialité ESG propriétaires évolue en conséquence :

- Ostrum Asset Management reconnaît qu'il existe des risques (-) ou des opportunités (+) par rapport aux facteurs ESG importants pour une franchise d'entreprise ;
- L'ampleur de leur impact peut varier, de mineur (ESG1) à fort (ESG3) ;

- Et Ostrum Asset Management évalue l'ampleur de l'impact en fonction de la volonté et de la capacité de la direction à détecter, s'adapter ou faire face au changement, et le temps qu'elle a devant elle pour le faire.

		Magnitude de l'impact des facteurs E, S ou G sur la franchise		
		Significatif	Modéré	Faible
Impact	Opportunité	ESG3+	ESG2+	ESG1+
	Risque	ESG3-	ESG2-	ESG1-

Le tableau se lit comme suit : un score de matérialité ESG2+ signifie que parmi les différents éléments E, S ou G identifiés, Ostrum Asset Management pense que (i) les opportunités l'emportent sur les risques, et (ii) l'ampleur de l'impact est modérée pour la franchise de l'entreprise.

En détail,

		Implications pour les investisseurs Actions et Crédit
ESG3+	<p>Les facteurs extra-financiers entraînent des changements structurels positifs pour l'industrie - peuvent même être considérés comme disruptifs et un bon positionnement de l'entreprise au sein de l'industrie et une forte volonté et capacité d'adaptation de la direction devraient soutenir le succès de l'entreprise à long terme.</p> <p>En conséquence, Ostrum Asset Management s'attend à ce que la société affiche une croissance supérieure à celle de l'industrie.</p>	<p>Les actions sont les plus sensibles à la hausse à long terme.</p> <p>Le crédit devrait être moins sensible compte tenu de l'horizon à long terme.</p>

		Implications pour les investisseurs Actions et Crédit
ESG3-	<p>Les facteurs E, S ou G sont susceptibles d'être disruptifs pour l'industrie ou l'entreprise dans un certain laps de temps, entraînant un impact négatif important sur l'entreprise et sa franchise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas où l'on s'attend à ce que ces effets disruptifs se produisent parfois sur une longue période, la direction peut manquer de volonté / de compétences pour s'adapter. • Dans le cas où l'élément disruptif est plus susceptible de se produire pendant une courte période de temps (disons 2-3 ans), la direction peut ne pas avoir le temps / la capacité de s'adapter même si elle en a les compétences. Le risque associé est déjà pris en compte dans le score Crédit propriétaire d'Ostrum Asset Management. • Dans le cas où l'élément disruptif est imminent (comme le risque de litige), cela se traduirait également par un risque d'événement négatif élevé (« High Event Risk ») dans le cadre du Score Crédit d'Ostrum Asset Management. 	<p>ESG3- implique que la franchise de l'entreprise est à haut risque sur le long terme, et par conséquent, les investisseurs en actions excluront très probablement l'entreprise de leurs univers d'investissement.</p> <p>Les investisseurs en crédit s'attendent à différencier l'exposition à court terme de l'exposition à long terme.</p>
ESG2+	<p>Les facteurs extra-financiers entraînent des changements séculaires positifs pour l'industrie (le plus souvent des industries de niche). Une croissance supplémentaire pour l'entreprise proviendra soit de son propre positionnement au sein de l'industrie, soit de l'industrie elle-même.</p> <p>Par exemple, seule une partie de l'activité de l'entreprise est susceptible de bénéficier des tendances favorables de l'industrie, et / ou la volonté et la capacité de la direction à s'adapter ne sont que partielles. Par conséquent, le potentiel d'amélioration futur de la franchise de l'entreprise est inférieur à celui d'un ESG3.</p>	<p>Informations sensibles pour les actions de la société</p> <p>Soutien favorable de la qualité du profil de crédit, mais pas un facteur décisif sur les « spreads »</p>
ESG2-	<p>Les facteurs E, S ou G sont susceptibles d'entraîner des changements négatifs pour l'industrie ou l'entreprise dans un certain laps de temps, entraînant ainsi une érosion de la franchise.</p> <p>La direction a la volonté, la capacité et / ou l'avantage de disposer de temps pour s'adapter, et / ou la diversification des activités contribue à atténuer partiellement les risques, etc.</p> <p>En conséquence, la franchise de l'entreprise en souffrira très probablement, mais ne sera pas altérée. L'érosion de la franchise est déjà prise en compte dans le score fondamental de crédit.</p>	<p>Les Actions ressentiront très probablement la pression de manière continue.</p> <p>Le Crédit ressentira la pression pendant certaines périodes du cycle du crédit, en conjonction avec d'autres catalyseurs négatifs.</p>
ESG1+	<p>Les facteurs extra-financiers, bien que favorables aux tendances du secteur, ne devraient se matérialiser qu'à long terme, n'ayant qu'un impact modéré (parfois même négligeable) sur les perspectives à long terme de l'entreprise.</p>	<p>Pas "game changer" pour la performance des Actions et du Crédit.</p>

		Implications pour les investisseurs Actions et Crédit
ESG1-	Les facteurs extra-financiers, bien que peu favorables aux tendances du secteur, ne devraient se matérialiser qu'à long terme, n'ayant qu'un impact modéré (parfois même négligeable) sur les perspectives à long terme de l'entreprise. L'horizon temporel à très long terme donne à la direction suffisamment de temps pour s'adapter si nécessaire.	Pas "game changer" pour les Actions et le Crédit.

L'interaction et l'intégration avec la gestion de portefeuille sont assurées par la proximité des équipes pour une communication informelle ainsi que des réunions et comités formels. De plus, tout le matériel de recherche et les analyses produits par Ostrum Asset Management sont centralisés et instantanément diffusés dans la base de données de connaissances de recherche interne. Ce système d'information en ligne est accessible à tous les gestionnaires de portefeuille.

Les gérants de portefeuilles sont très attentifs à ces analyses et notamment quand l'émetteur a un score de matérialité ESG de niveau 3, c'est-à-dire, quand les éléments ESG peuvent être un élément clé du score fondamental, ou alors qu'ils sont combinés avec d'autres éléments.

Le cas des émetteurs Souverains et quasi-Souverains

Les éléments extra-financiers matériels sont systématiquement pris en compte et directement intégrés à la construction des portefeuilles via l'évaluation du risque des pays. Cette évaluation se déroule en deux étapes :



Source : Ostrum Asset Management, 2023

Modèle d'Evaluation du Risque Souverain

Un modèle d'évaluation propriétaire a été développé par l'équipe d'ingénieurs quantitatifs offrant des prévisions à moyen terme (à horizon un à deux ans, actualisées tous les trois mois si nécessaire).

Ce modèle permet ainsi d'identifier les évolutions possibles de l'évaluation du risque selon une échelle de notation interne, et ce à la fois sur les pays développés et émergents. Les prévisions d'évolution de l'évaluation du risque sont suivies pour chaque pays (+/- catégorie de notation).

Ce modèle innovant de type machine learning est une source d'information complémentaire pour les gérants et est utilisé dans le cadre de la construction des portefeuilles souverains, et est ainsi au cœur du processus d'investissement. Ce modèle s'appuie sur les éléments suivants :

- Economie : variables de vulnérabilité internes (tels que le taux de chômage) et externes (tel que le solde primaire). Source : Standard & Poor's
- Eléments extra-financiers : variables ESG tel que le contrôle de la corruption, la stabilité politique, les émissions de CO₂, etc. Sources : la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement

Sélection Dette Souveraine (SDS) Sector Team

Les experts de l'investissement souverains d'Ostrum Asset Management ont une conscience historique des éléments ESG et de leurs impacts sur l'évaluation du risque des pays de la zone Euro.

Des vues bottom-up sur la valeur relative des obligations gouvernementales sont produites pour chaque pays de la zone Euro. L'objectif est d'identifier les dettes souveraines au sein desquelles les gérants souhaitent s'exposer sur un horizon d'investissement défini.

Les membres du SDS analysent aussi bien les facteurs de performance (vues sur les spreads et les flux) que les facteurs de risques (risques financiers, tels que macro-économiques et réglementaires, et extra-financiers).

Le modèle de risque souverain repose sur des vues fondamentales de ces émetteurs.

Les éléments extra-financiers sont revus en fonction de l'horizon d'investissement et peuvent faire l'objet d'une analyse particulière si le délai de dégradation de l'évaluation d'un pays est proche.

L'ESG au sein de la Gestion Actions assurantielles

Les pratiques ESG sont considérées comme faisant partie intégrante de la qualité globale d'une entreprise. Les analystes / gérants analysent ainsi les risques d'une entreprise ou d'un secteur, et aussi les opportunités liées aux dimensions ESG. Ces éléments sont d'ailleurs discutés lors des échanges avec les entreprises.

À travers les considérations ESG, l'équipe de gestion Actions cherche à se prémunir des risques. L'analyse ESG permet notamment d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Intégrer les dimensions ESG à l'analyse financière traditionnelle permet d'améliorer la visibilité sur la qualité des émetteurs à plus long terme. Ces considérations permettent aussi à l'équipe de gestion Actions d'identifier des opportunités (nouveaux marchés, nouvelles technologies...) et les entreprises avec des potentiels de croissance.

Les différentes approches utilisées :

- Screening quantitatif extra-financier (ESG) pour la génération d'idées
Sont intégrés des facteurs ESG dans l'analyse fondamentale en utilisant le scoring extra-financier GREaT (voir pages dédiées à cette notation) qui évalue les sociétés sous forme d'une note, sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la meilleure note, 10 la plus mauvaise). En pratique, ce filtre exclut toutes les sociétés ayant une note globale supérieure à 7.
- Intégration des enjeux ESG dans le process d'analyse qualitative fondamentale
Concernant l'évaluation du profil ESG de chaque société éligible, le gérant-analyste la note à travers une échelle de matérialité. Celle-ci résulte de l'identification et de la quantification des éléments ESG impactant à court ou long terme, positivement ou négativement, la pérennité de son modèle économique.
Cette analyse débute par l'identification d'enjeux de durabilité influençant le secteur d'activité ou le modèle économique de l'entreprise. En découlent les risques et les opportunités inhérents à l'entreprise et comment celle-ci se positionne pour bénéficier des opportunités et éviter / mitiger les

risques, à la fois à travers les procédures et l'organisation en place, et à travers les mesures concrètes énoncées et appliquées.

- Utilisation de la note quantitative GREaT (voir pages dédiées à cette notation) dans la détermination du taux d'actualisation utilisé dans la valorisation de l'entreprise
Ce taux prend en compte sa note extra-financière. Une note extra-financière de bonne qualité diminuera le taux d'actualisation à l'inverse une mauvaise l'augmentera.
- Prise en compte de la note qualitative, issue de l'analyse fondamentale de l'entreprise, dans la pondération des valeurs en portefeuille
La méthodologie relative au calibrage de positions va faciliter la construction et la gestion de portefeuille. Cette méthodologie fait la synthèse du degré de conviction, des risques intrinsèques, et de la qualité extra-financière pour chaque société éligible.

De plus, à la demande des clients sur certains mandats (ayant des contraintes ISR explicites), Ostrum Asset Management veille à garantir une qualité ESG élevée du portefeuille. Cette dernière se traduit par exemple par un score ESG de portefeuille significativement au-dessus de celui de l'indice de référence. Une qualité minimum ESG est également exigée sur certains portefeuilles pour intégrer une entreprise dans l'univers d'investissement.

Enfin certains portefeuilles actions ont un objectif supplémentaire, qui est d'obtenir un score ESG de portefeuille meilleur que le score ESG des quatre premiers quintiles de l'indice, objectif inclus dans le référentiel du label ISR⁹ français.

L'ESG au sein de la Gestion Actions quantitatives

La Gestion Quantitative d'Ostrum Asset Management offre des stratégies qui visent une rémunération optimale du risque. Afin d'atteindre cet objectif, elle appréhende les risques dans leur globalité. En cohérence avec cette ambition, elle prend ainsi en compte les risques financiers mais aussi les risques extra-financiers afin d'analyser tous les risques qui pourraient peser sur les profils de rendement-risque des portefeuilles gérés.

En cohérence avec leur gestion quantitative et leur approche par les risques, les équipes de gestion cherchent à privilégier les titres qui sont le moins exposées aux enjeux matériels (risques extra-financiers) auxquels elles sont confrontées et qui intègrent de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les équipes de gestion quantitative ont développé des approches de l'investissement responsable cohérentes avec la spécificité de leurs stratégies de gestion quantitative active reposant sur des outils mathématiques et statistiques propriétaires.

Les critères ESG peuvent être pris en compte de la manière suivante :

- Au niveau des exclusions appliquées dans le cadre de la gestion des fonds : Ces exclusions consistent à filtrer les émetteurs d'un univers de référence, sur la base de critères normatifs et sectoriels,
- Au niveau de la sélection ou de la pondération des titres entrant dans la composition du portefeuille : Scores agrégés des titres en fonction des critères environnementaux, sociaux / sociétaux et de gouvernance.

Ces approches responsables sont déployées sur un certain nombre de fonds ouverts et dédiés. L'infrastructure quantitative adaptable permet par ailleurs de développer des stratégies d'investissement responsable sur-mesure et de prendre en compte des principes d'exclusions spécifiques ou une intégration spécifique des critères ESG.

En complément des ressources internes, la Direction Gestion Quantitative a souhaité mettre l'accent sur l'accessibilité aux données brutes extra-financières afin de les intégrer, de la manière la plus optimale possible, dans ses approches d'investissement. Elle a donc sélectionné des fournisseurs spécialisés dans l'analyse extra-financière afin d'avoir un accès direct à leurs méthodologies, à leurs notations et aux différentes métriques. Elle s'appuie sur plusieurs prestataires externes afin de former l'univers d'investissement éligible pour y sélectionner des titres selon un processus de gestion intégrant les critères ESG.

⁹ Le label ISR est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement de droit français respectant les principes de l'investissement socialement responsable.

Les différentes approches utilisées

Dans la Gestion Actions Minvol

Etape 1 - Définition de l'univers d'investissement

A partir d'un univers d'investissement initial, l'équipe de gestion réduit cet univers :

- En appliquant les politiques d'exclusions applicables au portefeuille ;
- En éliminant les valeurs appartenant aux 20 % les moins bien notées d'un point de vue ESG de l'univers d'investissement des portefeuilles.

Etape 2 - Construction de portefeuille

Une fois l'univers d'investissement filtré, l'équipe de gestion construit le portefeuille en intégrant les critères ESG dans l'analyse globale du risque pour chaque titre. Mécaniquement, cette approche favorise le poids en portefeuille des titres les mieux notés d'un point de vue ESG afin d'obtenir une meilleure notation ESG globale du portefeuille.

Etape 3 - Exercice des droits de vote

Ostrum Asset Management exerce ses droits de vote en assemblée générale en prenant en considération les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elle vise à voter sur 100 % des titres détenus en portefeuille.

Dans la Gestion Actions Focus ESG

Etape 1 - Définition de l'univers d'investissement

A partir d'un univers d'investissement initial, l'équipe de gestion réduit cet univers en appliquant les exclusions applicables au portefeuille.

Etape 2 – Construction de portefeuille

Une fois l'univers d'investissement filtré, l'équipe de gestion construit le portefeuille en limitant le poids des titres les plus en risque selon les critères ESG. La pondération des titres est conditionnée par la notation ESG du titre. Mécaniquement, cette approche favorise le poids en portefeuille des titres les mieux notés d'un point de vue ESG afin de satisfaire l'objectif d'obtenir une meilleure notation ESG globale du portefeuille.

Etape 3 – Exercice des droits de vote

Ostrum Asset Management exerce ses droits de vote en assemblée générale en prenant en considération les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elle vise à voter sur 100 % des titres détenus en portefeuille.

Dans la Gestion Multi Asset

La stratégie d'investissement privilégie les investissements répondant aux enjeux ESG considérés dans leur ensemble, avec une attention particulière portée aux enjeux climatiques.

En effet, tant la mise en œuvre de politiques volontaristes en matière de climat menées par les Etats et par les régulateurs supranationaux, que la prise en compte de leurs impacts par les entreprises et leur écosystème constituent des enjeux majeurs dont l'analyse doit irriguer et guider la prise de décision en termes d'investissements et de financements de l'activité économique.

Enfin, la prise en compte de critères spécifiquement liés à la Gouvernance constitue un moyen de renforcer la stratégie ESG du portefeuille, en considérant que des entreprises ou des Etats bénéficiant d'une gouvernance de qualité sont plus enclins à prendre en compte et intégrer les enjeux liés au climat dans leur stratégies.

La sélection des titres dans les portefeuilles concernés vise à obtenir une exposition au marché tout en répondant aux enjeux ESG.

Sur les actions et les obligations d'état, la construction du portefeuille s'appuie sur une politique d'exclusion et d'intégration des critères ESG. La politique d'exclusion vise à limiter l'exposition du portefeuille aux risques dont la matérialité est jugée significative. Elle consiste à réduire l'univers d'investissement sur la base de critères ESG. Cette étape repose notamment sur le respect de principes extra financiers fondamentaux et s'appuie sur la « Politique d'exclusion » applicable aux portefeuilles.

L'intégration ESG a pour objectif de prendre en compte les critères ESG dans la sélection de titres, favoriser les titres les mieux notés et à limiter les titres les moins bien notés dans leur pondération.

4.3 PROCESSUS D'INVESTISSEMENT ISR

En tant que gérant d'actifs pour compte de tiers, la satisfaction des clients est naturellement une préoccupation au quotidien. Ostrum Asset Management est un des leaders de la gestion d'actifs en France ainsi qu'un acteur clé de la gestion responsable, il a à cœur d'offrir à ses clients des produits responsables, intégrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. Ostrum Asset Management se mobilise pour identifier l'impact potentiel de ces dimensions sur l'analyse fondamentale des émetteurs et leur profil de risques, considérant qu'elles contribuent à la performance responsable et de long terme de ses produits et in fine à celle de ses clients.

100 %

Des émetteurs analysés intègrent les critères ESG

En sus de l'intégration des critères ESG au niveau de l'analyse, Ostrum Asset Management cherche à offrir à ses clients des produits répondant précisément à la spécificité de leur philosophie ESG. Si l'intégration des dimensions ESG est incontournable et enrichit son activité, l'intensité avec laquelle ces dimensions influent sur ses univers d'investissement et la construction des portefeuilles d'Ostrum Asset Management a bien pour vocation de s'adapter aux exigences de ses clients.

En sus de l'intégration ESG sur les classes d'actifs, Ostrum Asset Management offre à ses clients des produits ISR spécifiques et construit avec eux des stratégies sur mesure, répondant au mieux à leurs ambitions en matière d'ESG.

Ostrum Asset Management poursuit et encourage les initiatives propres à chacun de ses clients. Leurs exigences se renforcent et certains se fixent des lignes directrices fortes en termes d'intensité carbone, de température, de financement d'une économie bas carbone (à travers les obligations vertes, notamment). D'ailleurs, certains clients, signataires de la Net-Zero Owner Alliance, s'engagent publiquement à faire passer leurs portefeuilles d'investissement à zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Les fonds qui obtiennent le label ISR¹⁰ doivent notamment communiquer en toute transparence sur certains aspects de leurs performances environnementales, notamment en matière de mesure carbone du portefeuille. La production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes liées aux opérations de l'entreprise (scope 1) et indirectes liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO₂) est exigée.

D'autres indicateurs pertinents peuvent être ajoutés : en particulier la WACI (weighted average carbon intensity), moyenne pondérée des émissions rapportées au chiffre d'affaires des entreprises...

¹⁰ Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Sociallement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lalabelisr.fr. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

93 %

Des encours de ses fonds ouverts labellisés ISR à fin 2023

Depuis 2020, Ostrum Asset Management a poursuivi une politique ambitieuse de labellisation ISR pour arriver en 2023 à 93 % de labellisation des encours des fonds ouverts dont il assure la gestion et 100 % des demandes de ses clients aboutis. En 2023, Ostrum Asset Management a poursuivi sa démarche en labellisant un fonds dédié et un mandat.

Pour l'implémentation de ces stratégies ISR, Ostrum Asset Management s'appuie sur des fournisseurs de données externes sélectionnés pour la qualité de leur approche et leur large périmètre de couverture.

La notation ESG d'Ostrum Asset Management pour les titres d'état

Pour l'analyse ESG des souverains, Ostrum Asset Management s'appuie sur le SDG Index, publié par SDSN (Sustainable Development Solutions Network), une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies et Bertelsmann Stiftung.

Les SDG, Sustainable Development Goal, ou ODD (Objectifs de Développement Durable) sont 17 objectifs adoptés par tous les États membres des Nations Unies, afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable. Ces objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire –, afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

SDG INDEX

SDG Index est la donnée externe utilisée par Ostrum Asset Management pour les émetteurs souverains et qui s'appuie sur les 17 Sustainable Development Goals (SDG) définis par l'ONU. Le SDG Index est publié par SDSN (« Sustainable Development Solutions Network », une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies) et Bertelsmannstiftung, pour les souverains. Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble de ces 17 SDGs et fournit une évaluation sur la façon dont les pays performant comparés à leurs pairs. Ainsi, SDG Index est un score numérique compris entre 0 et 100 disponible pour l'ensemble des équipes de gestion, et qui suit le progrès achevé par les pays dans leur quête des 17 SDG de l'Organisation des Nations Unies.

Son rôle premier est d'aider chaque pays à identifier les priorités en matière de développement durable et mettre en place un plan d'action, mais aussi à comprendre leurs défis et à identifier les lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les SDGs d'ici 2030. L'indice permet également à chaque pays de se comparer à la région, ou avec d'autres pays « homologues », notés à des niveaux similaires. En effet, le SDG index a construit les différentes mesures pour chaque SDG, afin qu'elles indiquent immédiatement la position d'un pays sur un spectre de 0 à 100 allant du « pire » (score 0) au « meilleur » (score 100). Le rapport produit par le SDG Index présente également les tableaux de bord des SDG, pour chaque pays couvert. Chaque objectif y est coloré en « vert », « jaune » ou « rouge », indiquant si le pays a déjà atteint l'objectif (vert), s'il est sur une « piste de prudence » (jaune) ou si l'objectif est loin d'être atteint (rouge).

Afin d'évaluer chacun de ces objectifs, le SDG index se source de données officielles (communiquées par les gouvernements nationaux, ou les organisations internationales) et de données non officielles (collectées par des acteurs non gouvernementaux, tels que les instituts de recherche, les universités, les ONG et le secteur privé). Veuillez noter que la moitié des données officielles utilisées proviennent de trois organisations : l'OCDE,

l'OMS et l'UNICEF. Voici quelques exemples des principaux indicateurs analysés par le SDG index : taux de mortalité maternelle, espérance de vie, population ayant accès à des services sanitaires de base, accès à l'électricité (% de la population), population utilisant internet, perception de la corruption Index, etc.

La méthodologie GREaT pour mesurer la responsabilité des investissements d'Ostrum Asset Management

Pour ce qui concerne les entreprises, depuis le rapprochement avec certaines des activités de La Banque Postale Asset Management, Ostrum Asset Management bénéficie de la méthodologie GREaT, modèle propriétaire de La Banque Postale Asset Management, qui analyse les sociétés vis-à-vis des enjeux du développement durable¹¹.

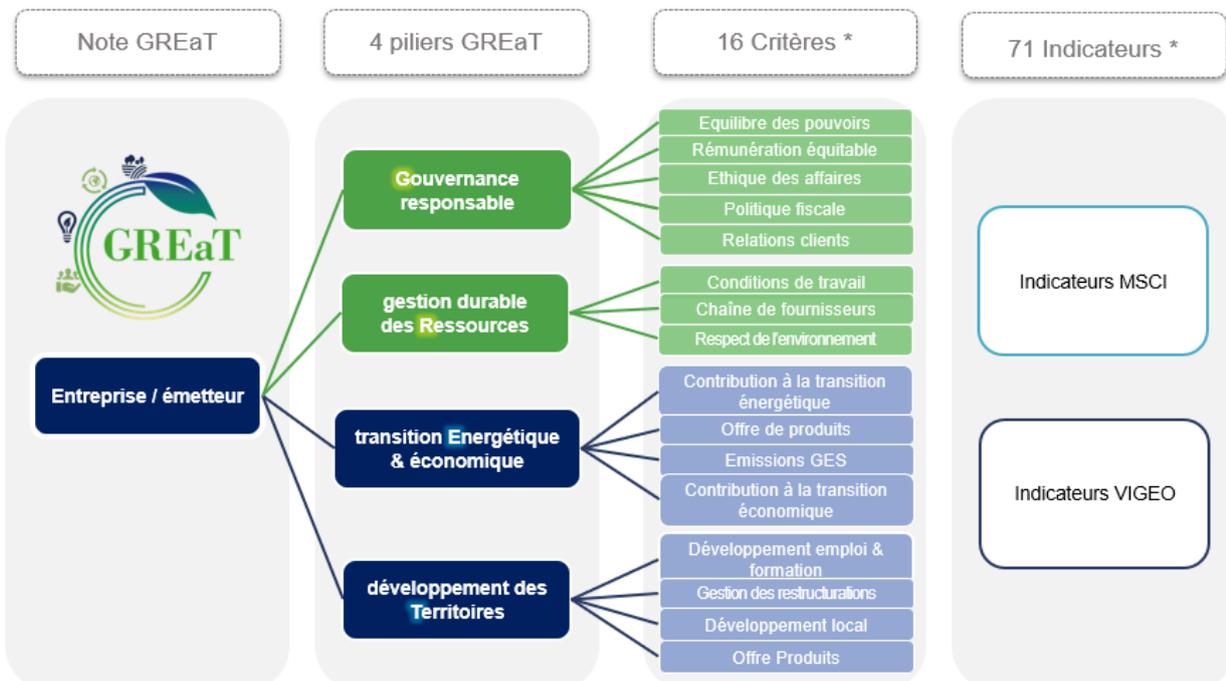
Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), la méthode GREaT mesure l'engagement, la responsabilité, les opportunités et les risques pour les entreprises.

Cette notation ESG des émetteurs privés, repose sur plusieurs piliers :

- 1. La gouvernance responsable** : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- 2. La gestion durable des ressources** : ce pilier permet, par exemple, d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (entre autres, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- 3. La transition économique et énergétique** : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (entre autres, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- 4. Le développement des territoires** : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Les investissements sont ainsi évalués sur des critères ESG selon une note allant de 1 (forte qualité ESG) à 10 (faible qualité ESG).

¹¹ Ostrum Asset Management utilise la notation ESG de Sustainalytics (score ESG général basé sur 100) pour la construction de certains des portefeuilles ISR



Source : Ostrum Asset Management, La Banque Postale Asset Management

L'analyse climatique se fonde sur le pilier E de la philosophie GREaT qui retranscrit la qualité de la stratégie climatique de chaque émetteur dans l'univers d'investissement par une note allant de 1 à 10, 1 étant le meilleur résultat. La note de ce pilier impacte directement la note GREaT d'un émetteur.

La construction de cette note repose sur deux principaux volets : la gestion des risques climatiques et la contribution à la transition énergétique de l'offre de produits et services. Cette analyse repose sur une quinzaine d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation spécialisées.

Grâce aux notations fournies par SDG Index, Sustainalytics ou GREaT, Ostrum Asset Management est en mesure de fournir une note ESG pour les portefeuilles des clients ainsi que pour l'indice de référence. Cette approche de gestion ISR vient s'ajouter pour certains fonds ouverts ou en gestion dédiée, aux politiques d'exclusion et à l'approche d'intégration des éléments E, S et G qu'Ostrum Asset Management pratique systématiquement sur près de l'ensemble des classes d'actifs investies.

4.4 FINANCEMENT D'UNE ECONOMIE A FAIBLE EMISSION CARBONE

Ostrum Asset Management a significativement renforcé son exposition et son expertise dans les obligations durables (obligations vertes, sociales, durables & liées au développement durable).

Ostrum Asset Management s'appuie aujourd'hui sur l'expertise de deux analystes spécialistes et d'une méthodologie propriétaire pour évaluer et analyser les obligations durables.

Compte tenu du caractère auto-labellisé du marché des obligations durables, il est important de développer en interne une méthodologie d'analyse de ces investissements pour éviter tout risque de « green / social washing » et suivre d'éventuelles controverses.

La méthodologie d'analyse extra-financière des obligations durables d'Ostrum Asset Management repose sur des grilles spécifiques à chaque type d'obligation durable. Pour les obligations durables (obligations vertes, obligations sociales, et obligations durables), la méthodologie d'évaluation propriétaire présente deux axes :

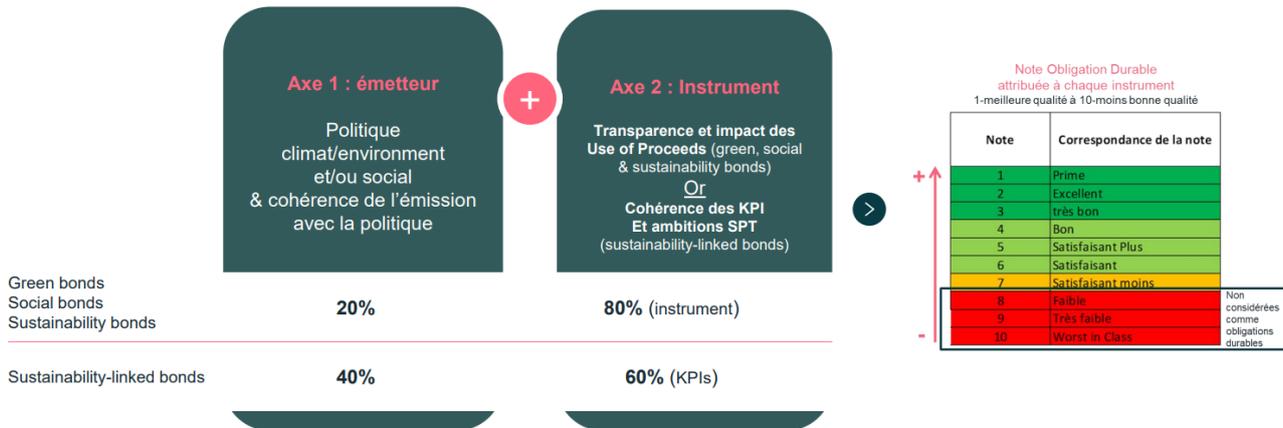
- Un axe émetteur : l'appréciation de la stratégie de développement durable (environnementale et/ou sociale) de l'émetteur et la manière dont l'émission de l'obligation y contribue, afin de mettre en avant le niveau de cohérence de l'émission avec la volonté de transition de l'émetteur ;
- Un axe instrument : l'évaluation de la structuration de l'instrument, notamment en termes de transparence dans l'allocation des fonds levés, de niveau de matérialité, d'additionalité et d'impact effectif des projets financés.

L'analyse de ces deux axes, est réalisée via une dizaine d'indicateurs de notation, quantitatifs et qualitatifs, présentant des pondérations spécifiques en fonction de l'importance qui leur est octroyée. Cette analyse se matérialise par une note sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la note maximum et 10 la note minimum). Seules les obligations notées de 1 à 7 sont effectivement considérées comme des obligations durables par Ostrum Asset Management.

Concernant les obligations liées au Développement Durable (Sustainability-linked bonds), les analystes ont recours à une approche spécifique pour l'axe instrument qui tient compte de plusieurs facteurs tels que : la gouvernance de l'émission, la pertinence des indicateurs retenus, le calibrage des cibles à atteindre par ces indicateurs, la commensurabilité de la structuration de l'obligation, la transparence du reporting et l'exigence de la vérification externe.

Là encore, cette analyse se matérialise par une note sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la note maximum et 10 la note minimum) et seuls les instruments notés de 1 à 7 sont effectivement considérées comme des obligations durables.

Outil propriétaire et analyse en 2 axes adaptée à chaque type d'obligation durable



Source : Ostrum Asset Management 2023

Une notation peut avoir 3 statuts :

- « Pré-scoring » pour les émissions dont le premier reporting n'a pas encore été publié ;
- « Scored » pour les émissions dont le premier reporting a été publié ;
- « Under-reviewed » pour les émissions faisant face à des controverses jugées matérielles.

Chaque notation doit faire l'objet d'un suivi a minima annuel pouvant conduire à des actions d'engagement auprès de l'émetteur en cas, par exemple, d'insuffisance ou de manque de transparence des informations communiquées.

Les projets éligibles, correspondant aux fonds levés dans le cadre d'une émission d'obligation durable, font l'objet d'une cartographie sur 10 thématiques durables, sur les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies, ainsi que sur le référentiel du label GREENFIN (pour les Green bonds ou la partie 'Green' des Sustainability bonds).

Les projets financés sont en majorité des projets d'énergies renouvelables, de transports et mobilités durables et de bâtiments verts. Pour plus de détails, se référer au graphique suivant, qui représente la répartition de l'utilisation des fonds par thématique durable (classification Ostrum Asset Management) sur l'ensemble des obligations durables (green bond, social bond, sustainability bond et Sustainability-Linked bonds) investies par Ostrum Asset Management et faisant l'objet d'une analyse complète.

Le financement de ces obligations durables permet à Ostrum Asset Management de contribuer à plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, et notamment les ODD11 (Villes et Communautés durables), ODD7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et ODD9 (Industrie, Innovation et Infrastructure).

4.5 LA DEMARCHE CLIMATIQUE

La capacité de faire des calculs et de piloter la gestion



La démarche climat d'Ostrum AM fait partie d'une approche globale

Le déploiement de nos politiques énergies fossiles



Les campagnes d'engagements



La capacité de faire des calculs et de piloter la gestion

Les Alignements Climatiques

Ostrum Asset Management s'appuie sur l'expertise de Trucost (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur au cours des six dernières années et comprend une projection pour les six années à venir. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différents scénarios de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).

En voici les principaux aspects :

- L'approche SDA qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C) ;
- L'approche GEVA s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales

et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO₂/Mn\$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée (Marge brute ajustée pour l'inflation).

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les 12 années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci. En conclusion, l'entreprise est d'autant plus considérée comme alignée sur le scénario climatique que l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, Ostrum Asset Management est en mesure d'évaluer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario donné pondérée, par leur quantité au sein du portefeuille et rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur d'une entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % d'écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

Grâce à cette méthodologie, Ostrum Asset Management a la capacité de mesurer l'alignement climatique des portefeuilles qu'Ostrum Asset Management gère, ainsi que l'alignement climatique global d'Ostrum Asset Management.

Les Indicateurs Climatiques

Certains portefeuilles bénéficient d'indicateurs quantitatifs climatiques tels que l'empreinte carbone ou l'intensité carbone.

Ostrum Asset Management utilise Trucost pour obtenir l'ensemble des émissions de carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées afin de calculer le total des émissions de carbone.

Après avoir calculé les émissions carbone, Ostrum Asset Management est en mesure de donner les émissions de carbone par million d'euros investi, en divisant le montant du précédent calcul par la valeur du portefeuille. Ce nouveau résultat permet de normaliser les émissions de carbone par million d'euro investis. Cette mesure est appliquée à un nombre croissant de portefeuilles et permet à Ostrum Asset Management de comparer avec précision l'ensemble des portefeuilles sans tenir compte de leur taille.

Ostrum Asset Management utilise également Trucost pour obtenir l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes en portefeuille. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi. Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est calculée en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci. L'intensité carbone ainsi obtenue permet aux gérants de mesurer le volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par ces émetteurs dans leur portefeuille sur une période donnée.

S'agissant de l'intensité carbone des souverains, Ostrum Asset Management récupère également les données à partir de Trucost sovereign. La valeur de l'intensité est définie par le volume de CO₂ émis pour 1 million d'euros de PIB.

Pour une grande majorité des portefeuilles bénéficiant du Label ISR, l'intensité carbone est choisie parmi les 4 indicateurs ESG DH.

Conformément au référentiel du Label ISR et pour la plupart des portefeuilles labélisés, Ostrum Asset Management a décidé que la note de l'intensité carbone serait meilleure que celle de son univers de référence. Cet indicateur climatique permet donc de piloter la gestion des produits concernés.

La mise en œuvre des Engagements des clients d'Ostrum Asset Management

Certains de ses clients institutionnels sont signataires de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) de l'ONU. Lancée en septembre 2019 lors du Sommet Action Climat des Nations Unies, l'Alliance NZAO rassemble des investisseurs institutionnels ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille

d'investissements vers la neutralité carbone d'ici 2050. L'Alliance fonde son action sur une volonté de mise en œuvre de l'Accord de Paris, ayant pour principal objectif de limiter la hausse de la température moyenne globale à 1,5°C.

Les membres de l'Alliance sont les premiers du secteur financier à fixer des objectifs intermédiaires, qui comprennent des fourchettes de réduction des émissions de CO2 pour 2025 (22 %–32 %) et pour 2030 (40 %–60 %).

D'autres clients se sont également fixé des objectifs climatiques ambitieux qu'Ostrum Asset Management s'engage à respecter.

Le déploiement des politiques énergies fossiles (Pétrole et Gaz et Charbon) d'Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management s'est dotée de politiques sectorielles et d'exclusion exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum Asset Management refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va de la crédibilité de l'approche d'Ostrum Asset Management et de sa responsabilité fiduciaire vis-à-vis de ses clients. Ostrum Asset Management a donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de son univers d'investissement.

Les campagnes d'engagement

Ostrum Asset Management engage le dialogue, selon les principes de sa Politique charbon avec une vingtaine d'émetteurs : plusieurs ont déjà été exclus à l'issue du processus.

Ostrum Asset Management mène également un engagement selon les principes de sa Politique Pétrole et Gaz avec une dizaine d'émetteurs.

Ostrum Asset Management a réalisé une trame d'engagement climat en cohérence avec Climate Action 100+ qui s'articule autour de 4 points :

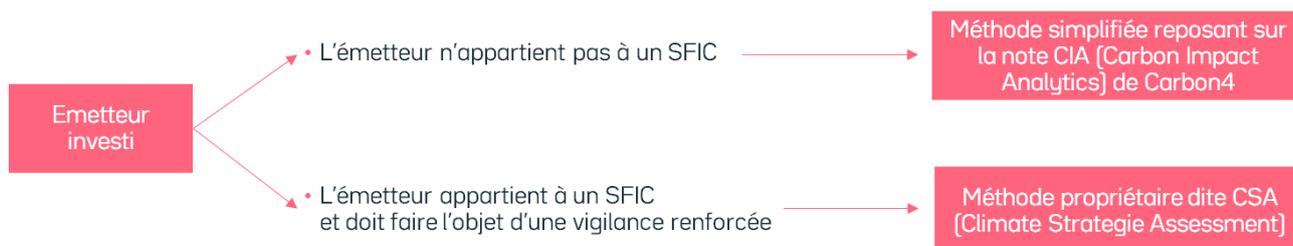
- Alignement avec un scénario 1,5°C : objectifs à court, moyen et long terme ;
- Compensation des émissions de GES ;
- Gouvernance interne de la stratégie climatique ;
- Intégration de la taxonomie de l'Union européenne pour les activités durables.

L'analyse des plans de transition climatiques dans le cadre du Label ISR

Conformément aux nouvelles exigences du Label ISR¹², Ostrum Asset Management a mis en place une méthode d'évaluation des stratégies de transition climatique des émetteurs analysés ESG.

Cette méthode vise à démontrer la cohérence des plans de transition des émetteurs avec les objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris.

Elle se décline en deux sous-méthodes (méthode simplifiée et méthode propriétaire) avec une analyse qualitative plus poussée pour les émetteurs appartenant à un « secteur à fort impact climatique » (SFIC) tel que décrit par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 et pour lesquels le référentiel ISR V3 demande une vigilance renforcée.



¹² Référentiel du Label ISR entré en vigueur le 1^{er} mars 2024

Pour les émetteurs qui n'appartiennent pas à un SFIC, l'évaluation des stratégies de transition climatique repose sur la Note Carbon Impact Analytics (CIA) fournie par Carbon4 qui prend en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs afin de mesurer la contribution d'un émetteur à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Pour les émetteurs qui appartiennent à un SFIC, l'évaluation des stratégies de transition climatique repose sur la méthode propriétaire d'Ostrum Asset Management appelée « CSA _Climate Strategy assessment ». Cette dernière a été construite en s'inspirant de cadres méthodologiques reconnus. Elle a comme point de départ la composition de l'empreinte carbone de l'émetteur et ses principaux facteurs d'émissions. Puis l'évaluation du plan de transition climatique se décline autour de 3 piliers : Ambition, Déploiement et Gouvernance. L'analyse de ces 3 piliers repose sur une grille propriétaire (la « Climat Card ») qui s'appuie sur une dizaine d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. L'évaluation se matérialise par un score sur 4 niveaux : Advanced, Robust, Moderate et Weak. Les plans de transition des émetteurs dont le CSA aboutit à un score « Advanced » ou « Robust » sont jugés crédibles.

Par ailleurs, Ostrum Asset Management s'assurera qu'avant le 1^{er} janvier 2026 :

- 15 % des émetteurs faisant l'objet d'une vigilance renforcée¹³ seront dotés d'un plan de transition climatique crédible vis-à-vis des objectifs climatiques fixés par l'accord de Paris ;
- 20 % des émetteurs faisant l'objet d'une vigilance renforcée feront l'objet d'un acte d'engagement d'une durée maximale de 3 ans. En l'absence de publication d'un plan de transition crédible à l'issue de ce dernier, l'émetteur ne pourra pas être conservé en portefeuille.

¹³ Les émetteurs faisant l'objet d'une vigilance renforcée sont définis comme les émetteurs des « secteurs à fort impact climatique » tels que décrits par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

4.6 POLITIQUES D'ENGAGEMENT ET DE VOTE

L'Engagement

Ostrum Asset Management a décidé de faire de l'engagement un de ses thèmes prioritaires d'action. En effet, l'intégration des critères ESG ne cesse d'enrichir le dialogue avec les entreprises et permet aujourd'hui d'avoir une connaissance beaucoup plus profonde des entreprises dans lesquelles Ostrum Asset Management investit et également d'améliorer leurs pratiques ESG.

Ostrum Asset Management a souhaité, à partir de 2021, identifier les thèmes et axes pour lesquels il lui semble essentiel d'attirer l'attention des entreprises quant à leur importance dans son évaluation de leur politique RSE.

Les thématiques d'engagement sont identifiées au niveau de la société de gestion.

Certaines seront privilégiées par les équipes de gestion Fixed Income et portées par les analystes crédit, d'autres par les équipes de gestion Actions.

S'agissant de la Gestion Actions, l'engagement et le vote sont étroitement liés. Une partie des axes identifiés dans la politique figurent d'ailleurs dans la Politique de Vote qui est présente sur le site Internet d'Ostrum Asset Management.

Toutes les thématiques ne feront pas l'objet d'un engagement spécifique par les équipes de gestion. En effet, certaines sont considérées comme mainstream et font partie du dialogue permanent et / ou ne font pas l'objet de données suffisantes à ce stade pour engager avec les entreprises. Ces thématiques peuvent être néanmoins majeures dans l'évaluation de la politique RSE des entreprises. Elles seront donc particulièrement surveillées à travers la politique de suivi des controverses (Worst Offenders). Ostrum Asset Management veillera à ce qu'un émetteur faisant l'objet d'une controverse soit tout particulièrement étudié selon les procédures en vigueur.

Quelques-unes de ces controverses sont retrouvées au travers des engagements collaboratifs en cohérence avec les thématiques et axes définis par Ostrum Asset Management.

L'engagement au sein d'Ostrum se matérialise à plusieurs niveaux :

- L'engagement individuel avec les émetteurs ;
- Les campagnes d'engagement ;
- L'engagement collaboratif.

Ostrum Asset Management assure le suivi des engagements qui sont réalisés, qu'ils soient individuels ou collectifs. Sur son site Internet, Ostrum Asset Management communique sur son activité d'engagement et présente les éléments quantitatifs et les résultats obtenus dans un rapport publié chaque année. Les actions d'engagement font également l'objet d'un suivi particulier au sein des reporting de fonds ayant obtenu le Label ISR.

Si, malgré le dialogue, les entreprises ne répondent pas à ses exigences, Ostrum Asset Management peut être amené à exclure l'émetteur (Politique sectorielle et d'exclusion Charbon, Politique sectorielle et d'exclusion Worst Offenders...).

L'ensemble des engagements individuels ou collaboratifs, des politiques sectorielles ou d'exclusion (Politique sectorielle et d'exclusion Charbon, Politique sectorielle et d'exclusion Tabac...) permettent de cibler certains Objectifs de Développement Durable. Ceux liés au climat et à la biodiversité permettent à Ostrum Asset Management également d'identifier les risques de durabilité comme l'exigent les réglementations européenne (Règlement SFDR) et française (loi Energie climat).

Les thématiques d'engagement identifiées sont les suivantes :



Source : Ostrum Asset Management, 2021

Ces axes d'engagement permettent de contribuer aux objectifs de développement durable.

Le détail du lien avec les ODD ainsi que la déclinaison aux gestions Actions et Fixed Income et les engagements collaboratifs sont décrits dans la politique d'engagement.

[Lien vers la « Politique d'Engagement »](#)

L'exercice des droits de vote des actionnaires

Dans la lignée de l'engagement, Ostrum Asset Management encourage les sociétés investies à améliorer leurs pratiques en se prononçant lors des assemblées générales pour l'ensemble des placements et conformément à la politique active, en respectant les standards les plus élevés et en tenant compte des problématiques sociales et environnementales. Motivé par la volonté d'améliorer la transparence de ses actions en tant qu'actionnaire, Ostrum Asset Management a développé une plateforme regroupant l'ensemble de ses votes par entreprise et par fonds.

Dans la Gestion Actions, l'engagement et le vote sont étroitement liés. Une partie des axes identifiés dans la politique figurent ainsi dans la politique de vote.

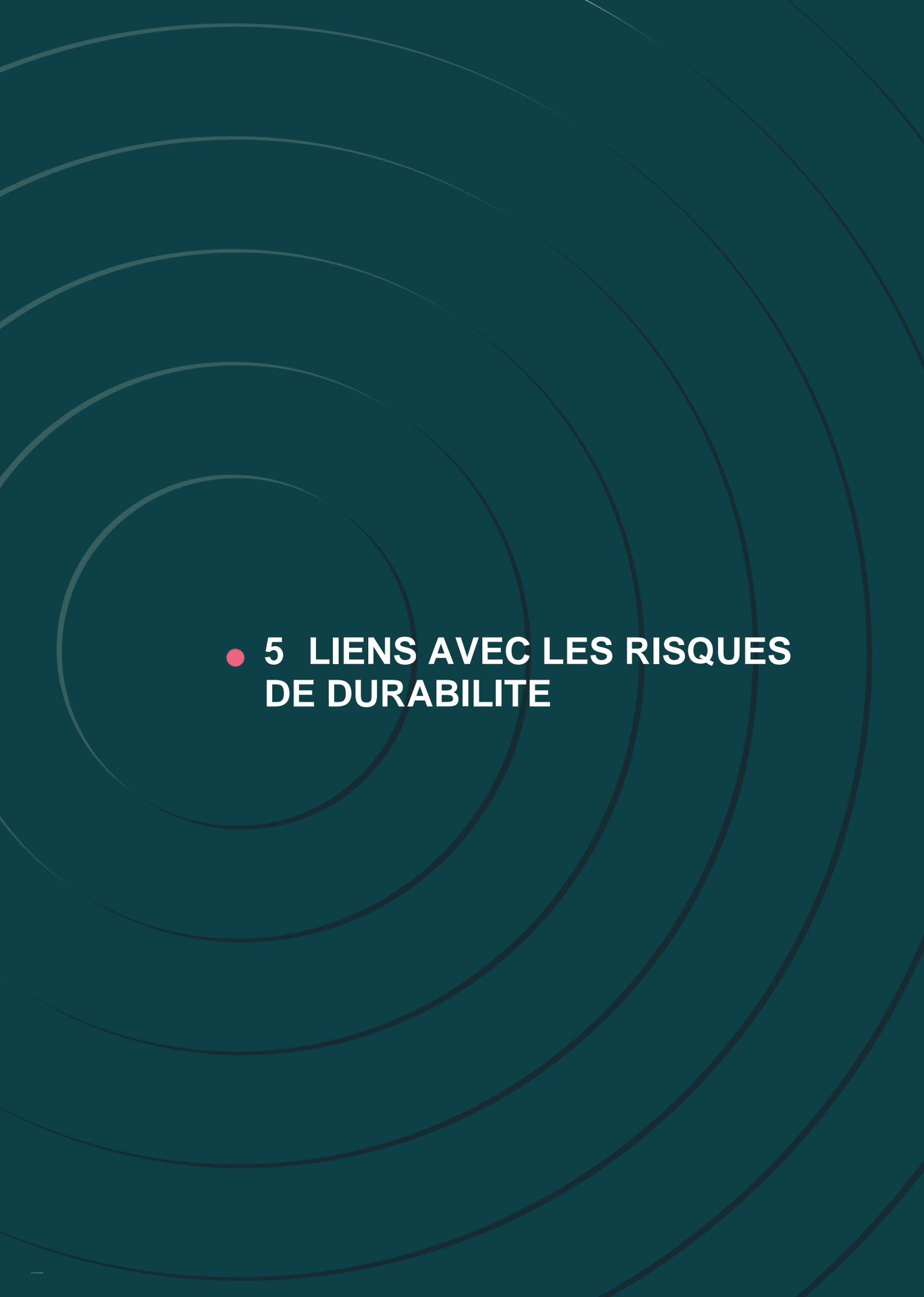
Ainsi, la politique de vote ne peut donc réduire les intérêts des actionnaires à des considérations uniquement financières.

Ostrum Asset Management est convaincu que l'entreprise crée de la valeur sur le long terme si elle respecte l'intérêt de l'ensemble de ses parties prenantes et de l'environnement.

En 2022, Ostrum Asset Management a amendé sa politique de vote pour se focaliser notamment sur :

- La définition d'un cadre d'analyse de la stratégie climat des entreprises. Ce canevas doit notamment permettre de juger plus objectivement, quelles que soient les particularités de l'entreprise, les résolutions liées au climat proposées par les conseils d'administrations comme les actionnaires ;
- La mise en place du principe « 1 action, 1 voix ». Malgré l'intérêt que représentent des mesures de soutien d'un actionariat de long terme, déroger au principe d'égalité de traitement des actionnaires peut défavoriser l'intérêt des actionnaires minoritaires.

[Lien vers la « Politique de Vote »](#)

The background of the slide features a series of concentric circles in a light teal color, centered on a darker teal background. The circles vary in size and are spaced out, creating a sense of depth and movement.

- **5 LIENS AVEC LES RISQUES DE DURABILITE**

L'ensemble de ces processus d'exclusion et d'intégration alimentent le reporting d'Ostrum Asset Management sur les risques de durabilité.

Conformément à l'article 3 du règlement du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations relatives aux investissements durables et aux risques en matière de durabilité (Règlement dit « SFDR »)¹⁴, Ostrum Asset Management a publié une politique relative à l'intégration des risques de durabilité.

Les risques de durabilité ainsi que les opportunités sont pris en compte dans son évaluation des secteurs industriels ainsi que des sociétés au travers de l'analyse d'Ostrum Asset Management de la qualité et des risques.

Ces risques de durabilité sont en pris en compte à travers plusieurs axes :

- Les politiques d'exclusion qui sont très exigeantes ;
- La politique de gestion des controverses ;
- L'intégration des critères ESG pour 100 % des émetteurs analysés ;
- Les éléments extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur ;
- La politique d'engagement.

Toutes ces actions combinées permettent à Ostrum Asset Management d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Lien vers la « Politique de gestion des risques de durabilité et des incidences négatives »

Lien vers le « Rapport Article 29 LEC, Risques de durabilité et TCFD »

Cette politique ESG est donc une combinaison cohérente permettant d'influencer les émetteurs, d'éclairer les clients et d'accompagner la transition vers une économie plus durable.

¹⁴ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers



● **6 ANNEXES**

6.1 ANNEXE 1 : SUPERVISION DES SUJETS ESG ET CLIMATIQUES PAR LES INSTANCES DE DIRECTION

Le Conseil d'Administration valide les décisions stratégiques, notamment celles portant sur la responsabilité d'Ostrum Asset Management en tant que société de gestion responsable vis-à-vis de ses parties prenantes. En 2023, chaque Conseil d'Administration a fait l'objet d'une présentation des évolutions passées et à venir de la stratégie RSE-ESG.

Ostrum Asset Management n'intègre pas, à ce jour, de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement intérieur de son conseil d'administration. Une réflexion est engagée pour déployer ces objectifs au sein de son organe de surveillance.

Les politiques RSE et ESG sont portées au plus haut niveau au sein d'Ostrum Asset Management par le Comité Exécutif. Ses actions sur le climat et la biodiversité en termes d'investissement font partie de la politique ESG d'Ostrum Asset Management et de la stratégie RSE.

Elles sont inscrites dans un plan d'action validé soit par le Comité Exécutif soit par le comité Finance Durable et l'avancée des objectifs est suivie par ce même comité tous les semestres. Des actions correctives sont décidées en séance, si nécessaire.

Les nouvelles politiques et évolutions touchant au Climat sont validées en Comité Exécutif sur proposition de la Direction de la Gestion.

6.2 ANNEXE 2 : LES COMITES ESG / RSE

Ostrum Asset Management a mis en place plusieurs comités et groupes de travail qui traitent des questions ESG.

Comité Finance durable

Le Comité Finance durable, est a minima trimestriel. Ses principales missions sont : s'assurer de la cohérence entre la stratégie Corporate RSE et ses déclinaisons notamment en politiques d'investissement, identifier en prospectif les sujets nécessitant un mode projet pour revue, priorisation et suivi par le comité, suivre et valider toutes les initiatives RSE / ESG, de partager à la fois les orientations et les priorités au plus grand nombre et de valider les principales décisions concernant la politique ESG.

Les membres de ce comité sont les responsables métiers : les métiers du pôle Gestion et du pôle Développement, la DRH, les Risques et la Conformité, la Direction des Transitions Durables et la présidence est assurée par le Directeur Général.

Comités sectoriels

Ces comités traitent des politiques sectorielles telles que le charbon, l'armement, le tabac ou encore le pétrole et le gaz.

Ces comités arbitrent et valident les listes d'exclusion des différents secteurs concernés, y compris dans la validation des exceptions à ces listes.

Les collaborateurs de la gestion sont autorisés à demander une exception d'applicabilité à un émetteur dans de rares occasions, et à condition de présenter un dossier solide et bien documenté devant ce Comité pour validation. Les membres de la Direction des Transitions Durables peuvent aussi donner leurs avis sur la question.

Ces comités regroupent la Gestion (Responsables de la Gestion + membres de la gestion ayant porté un nom à l'étude), la Direction des Risques et la Direction de la Conformité. Un rapport de ces comités est réalisé et transmis à la Direction de la Conformité.

Comité Worst Offenders

Le Groupe de Travail Worst Offenders (GT) regroupe des membres des Gestions, des Risques, de la Recherche Crédit et de la Direction des Transitions Durables. Le GT est chargé de suivre et d'actualiser la liste des émetteurs ciblés par la présente Politique. Il est chargé d'analyser les nouvelles alertes, Ces derniers sont amenés au besoin à vérifier la qualité des données remontées par les providers et soumet ses analyses au Comité Worst Offenders.

Le Comité Worst Offenders regroupe, à travers une gouvernance spécifique, les Directeurs/Directrices (ou leurs représentants) des Gestions, des Transitions Durables, des Risques, de la Conformité, du Contrôle Interne. Le Comité est décisionnaire quant à l'ajout et au retrait des émetteurs sur la Liste d'Exclusion Worst Offenders et la Watch List Worst Offenders. En cas de désaccord du Comité, la décision est remise au Comex. Le Comité Worst Offenders se réunit a minima une fois par an.

Tous les Comités font l'objet d'un compte-rendu diffusé à l'ensemble des Directions concernées. Les listes sont suivies par la Direction des Transitions Durables. Les exclusions (Liste d'Exclusion Worst Offenders) et les alertes pré-trade non bloquantes (Watch List Worst Offenders) sont paramétrées dans les outils de gestion.

Ostrum Asset Management actualise la liste des émetteurs ciblés par cette Politique à minima chaque année et autant que nécessaire dans le cas d'une actualité majeure d'un émetteur. L'actualisation de la liste des émetteurs ciblés tient compte des différents éléments d'analyse à disposition et des résultats des actions d'engagement menées avec les émetteurs.

Comité des risques financiers, ESG et performance

Ce comité animé par la Direction des Risques et présidé par la Direction Générale se tient trimestriellement en présence des Directions de la Gestion, Transitions Durables, Contrôles permanents. Il a en particulier pour objet de présenter l'ensemble des indicateurs de risques financiers et ESG par principales business lines de la gestion. En fonction de l'actualité, pour la partie ESG un focus particulier sur les règles / méthodologies pouvant s'appliquer aux différentes classifications des portefeuilles (SFDR et ISR notamment) peut être réalisé.

MENTIONS LEGALES

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

